

## PROTOCOLE SANITAIRE

Ecole Notre Dame des Anges



(Mise à jour 31.08.2020)

### LES 4 PRINCIPES FONDAMENTAUX

#### Respect des gestes barrières



#### Port du masque pour tous les adultes

COVID-19

**Pour les adultes**

**ICI, LE MASQUE  
EST OBLIGATOIRE**

**Pour les enfants à  
partir du collège**



## Hygiène des mains

N'oublie pas de te laver les mains !



Lavage des mains :  
\*en arrivant à l'école  
\*en rentrant de récréation  
\*après être allé aux toilettes  
\*avant le repas  
\*en arrivant à la maison

**Eau et savon  
ou solution  
hydroalcoolique**

## Nettoyage et aération des locaux

### GRANDS PRINCIPES DU NETTOYAGE



Le nettoyage des locaux est assuré au moins une fois par jour.



Les surfaces fréquemment touchées sont désinfectées au minimum une fois par jour.



Aération des locaux pendant le nettoyage.



Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.



Les usagers veillent particulièrement à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel de nettoyage.

## FORMATION, INFORMATION, COMMUNICATION

### Le personnel

Tous les adultes de l'école sont formés aux gestes barrières et à l'application de ce protocole. Cette formation a été adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès la pré-rentrée.

### Les parents

La communication avec les parents est indispensable et doit être régulière.

Outils à disposition :

- affichages
- carnet de liaison
- mails
- téléphone

### Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dès la rentrée. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.

## ORGANISATION PRATIQUE

### Horaires d'accueil et de sortie des élèves



**Aucune entrée ou sortie ne sera possible en dehors des horaires rappelés ci-dessous.  
Si vous avez un RDV extérieur pour votre enfant, il faudra lui faire manquer la demi-journée.**

Les horaires restent les mêmes que l'an passé :

#### MATIN

**7h30** : accueil en garderie  
**8h05** : accueil dans les classes  
**8h15** : début des cours  
**11h30** : fin des cours

#### APRES-MIDI

**13h20** : accueil  
**13h30** : début des cours  
**16h30** : fin des cours  
**16h35 -18h15** : garderie ou étude

### Accès à l'établissement

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans le bâtiment pour déposer ou récupérer leur enfant. Ils restent masqués sur la cour et se dirigent vers leur enseignante.  
Exception pour les trois classes suivantes PS1, MS1, GS1 dont l'accès ne peut se faire que par le hall.

## **En classe**

Tous les élèves reprennent le chemin de l'école.

Organisation des salles de classe :

-chaque enfant a une place fixe

-les portes restent ouvertes en classe

Déplacements en classe limités au strict minimum

Aération régulière des salles de classe.

## **ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

### **➤ Engagements de l'école**

◆ Le chef d'établissement s'engage à faire respecter le protocole sanitaire mis en place par le gouvernement. Chaque parent a connaissance de ce protocole.

◆ Le personnel enseignant et non-enseignant s'engage à respecter les gestes barrières.

◆ Le chef d'établissement s'engage à informer les parents :

-des conditions de fonctionnement de l'école et de l'évolution des mesures prises

-des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel

-de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève

### **➤ Engagements des parents**

◆ Les parents s'engagent à respecter les mesures prises et annoncées dans le protocole sanitaire.

◆ Les parents ont conscience de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, utilisation des poubelles, etc...).

◆ Les parents s'engagent à surveiller d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C).

◆ Les parents s'engagent à déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

◆ Les parents s'engagent à être facilement joignable et à venir récupérer dans les plus brefs délais leur enfant en cas d'appel de l'école s'il lui était découvert des symptômes évoquant un Covid-19.

## **MESURES A PRENDRE EN CAS DE CONTAMINATION, DE SUSPICION DE CONTAMINATION OU DE CAS CONTACT**

## 1- En cas de survenue desymptômes évocateurs chez un élève ou un adulte de l'équipe

- ◆ **Isolement immédiat** de la personne avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- ◆ **Appel sans délai des parents** pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- ◆ **Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents** à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- ◆ **Nettoyage approfondi** de la pièce où a été isolée la personne.
- ◆ Poursuite stricte des **mesures barrières**.

*L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.*

## 2- En cas de contact d'un enfant ou d'un adulte de l'équipe avec un cas COVID confirmé

L'enfant ou l'adulte doit rester chez lui, se rapprocher du médecin qui fera passer le cas échant, un test de dépistage. Dans l'attente du résultat du test, l'école continue de fonctionner normalement (poursuite des gestes barrières).

## 3- En cas de test négatif

La personne revient à l'école.

## 4- En cas de test positif

- ◆ **Information des services académiques et de l'ARS** qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement. Ce sont les autorités sanitaires qui prennent alors les décisions (éviction de personnes, dépistages des cas contacts, fermeture de classes, fermeture d'école...)
- ◆ **Nettoyage minutieux et désinfection** des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ◆ **Information des personnels et des parents des élèves** ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ◆ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.